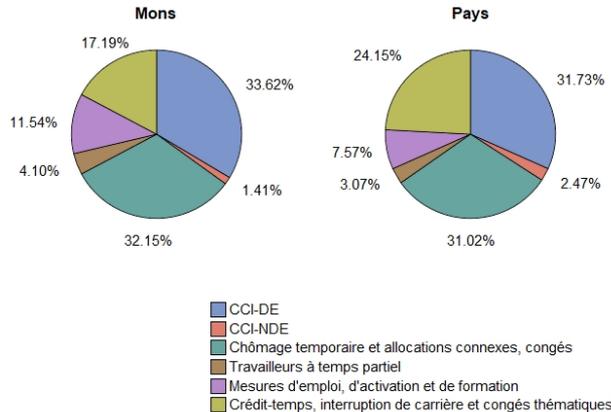


Entité: Mons



Directeur: Michel UREEL
 Nombre d'agents: 172
 Nombre en équivalents à temps plein: 153

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	378.033	5,1
Assurés contre le chômage (2)	163.270	4,3
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	135.536	4,0
Taux du chômage (4)	11,9	

Vision globale 2021	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	122.769	6,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.043	6,7
Dossiers litiges achevés	6.679	6,0
Contrôles achevés	6.300	5,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.928	5,9
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	55	16,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	605,9	6,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	465,0	6,4
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	25,2	6,0
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	6,8	6,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	16.659	6,3	
		Après études	3.411	13,1	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	853	4,3	
		Chômage avec complément d'entreprise	549	5,1	
		Allocation de sauvegarde	82	3,5	
		Hommes	12.213	6,8	
		Femmes	9.340	6,6	
		Chefs de ménage	6.318	7,1	
		Isolés	5.944	6,8	
		Cohabitants	9.292	6,4	
		Total	21.553	6,7	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	102	3,8
		Chômage avec complément d'entreprise	769	3,6	
Chômeurs âgés	20	4,5			
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	13	3,0			
Total	904	3,6			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	20.241	6,6	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	82	10,3	
		Vacances jeunes	234	8,3	
		Vacances senior	53	2,1	
		Congés: soins d'accueil	1	0,6	
		Congés: soins d'accueil	4	3,2	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	2.600	8,5	
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	26	5,7	
		Total	2.626	8,5	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	4.323	14,3	
		Programmes de transition	1	4,8	
		SINE	833	10,6	
	Mesures pour travailleurs	Mesures pour travailleurs	4	0,1	
		Mesures de formation	1.182	5,0	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle	Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	952	11,1
			Autres	0	0,4
Allocation en compensation de licenciement			101	5,9	
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	0	7,5	
		Activités ALE ou APS	231	18,9	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.667	6,4	
		Sans allocations	97	10,3	
		Total	2.764	6,5	
	Crédit-temps	Avec allocations	3.798	4,2	
		Sans allocations	387	5,1	
		Total	4.184	4,2	
	Congés thématiques	Avec allocations	Sans allocations	3.853	3,9
			Sans allocations	217	4,3
		Assistance médicale	Assistance médicale	321	1,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	1	1,5
		Congé parental	3.743	4,5
		Congé pour soins palliatifs	4	1,3
		Total	4.070	3,9
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.054	2,2
		Autres attestations	14.954	15,9
		Total	16.008	11,2

(1) Population au 1er janvier 2021 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2020. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2020; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2020 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).